ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Journée prévention sécurité : Construire sans détruire, « travailler à proximité des réseaux »

12 septembre 2022

Observatoire Régional DT-DICT Rhône-Alpes,

Observatoire Régional DT-DICT Auvergne,

FRTP AURA.

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intervenants

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Thierry Lirola

Président de l'observatoire Rhône-Alpes (FRTP)

Jérôme Hennequin

Président de l'observatoire Auvergne (FRTP)

Isabelle Bonnet

Membre de l'observatoire Rhône-Alpes

Maud Berthier

Membre de l'observatoire Rhône-Alpes

Pourquoi ?

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Bondy (93) le 30/10/2007
1 mort et 50 blessés

Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007
Effondrement d'un immeuble

Niort (79) le 04/11/2007
Explosion d'un pavillon

Lyon (69) le 28/02/2008
1 mort et 40 blessés

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Présentation des participants

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préparation du chantier

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUIZ

Puis-je réaliser la DT pour le compte de mon client ?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les obligations des Entreprises TP

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Prendre en compte les éléments du DCE

- Le responsable de projet doit avoir intégrer les réseaux existants dans son projet
- Le DCE doit contenir :
  - La DT
  - Les récépissés de DT
  - Les résultats d'IC
  - Les précautions particulières exigées par les exploitants de réseaux
  - Les clauses techniques et financières

Les clauses techniques et financières

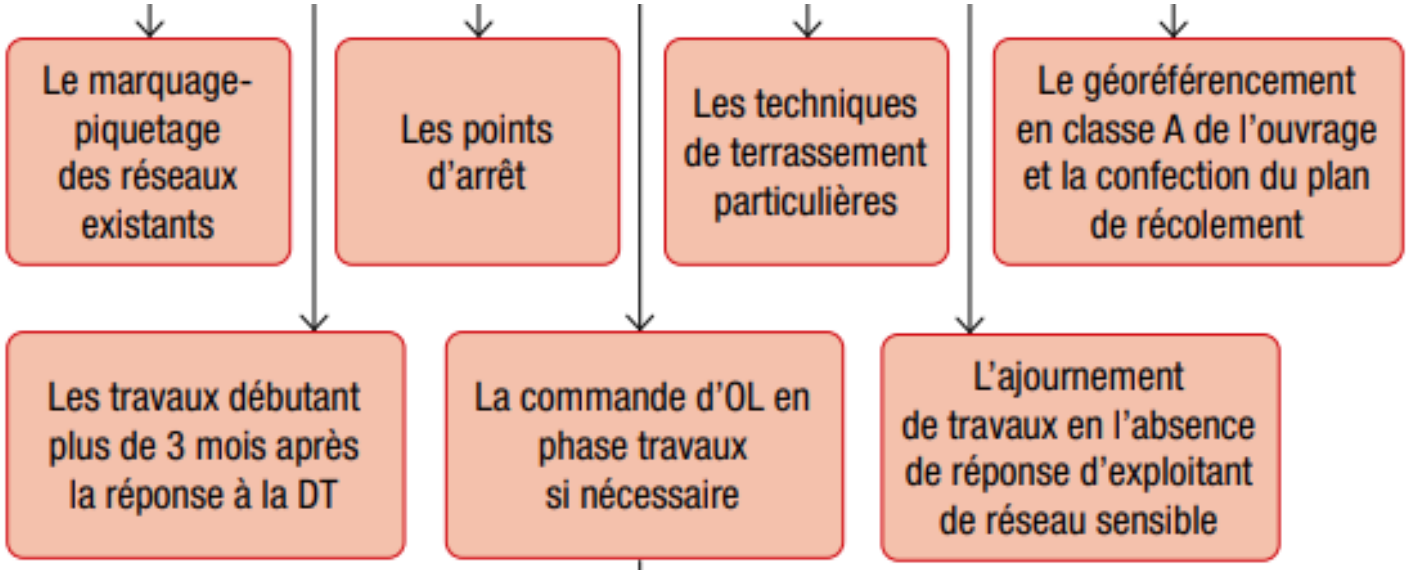

7

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Prendre en compte les éléments du DCE

Exemple d'un résultat d'IC/OL non intrusif

(dans le DCE)

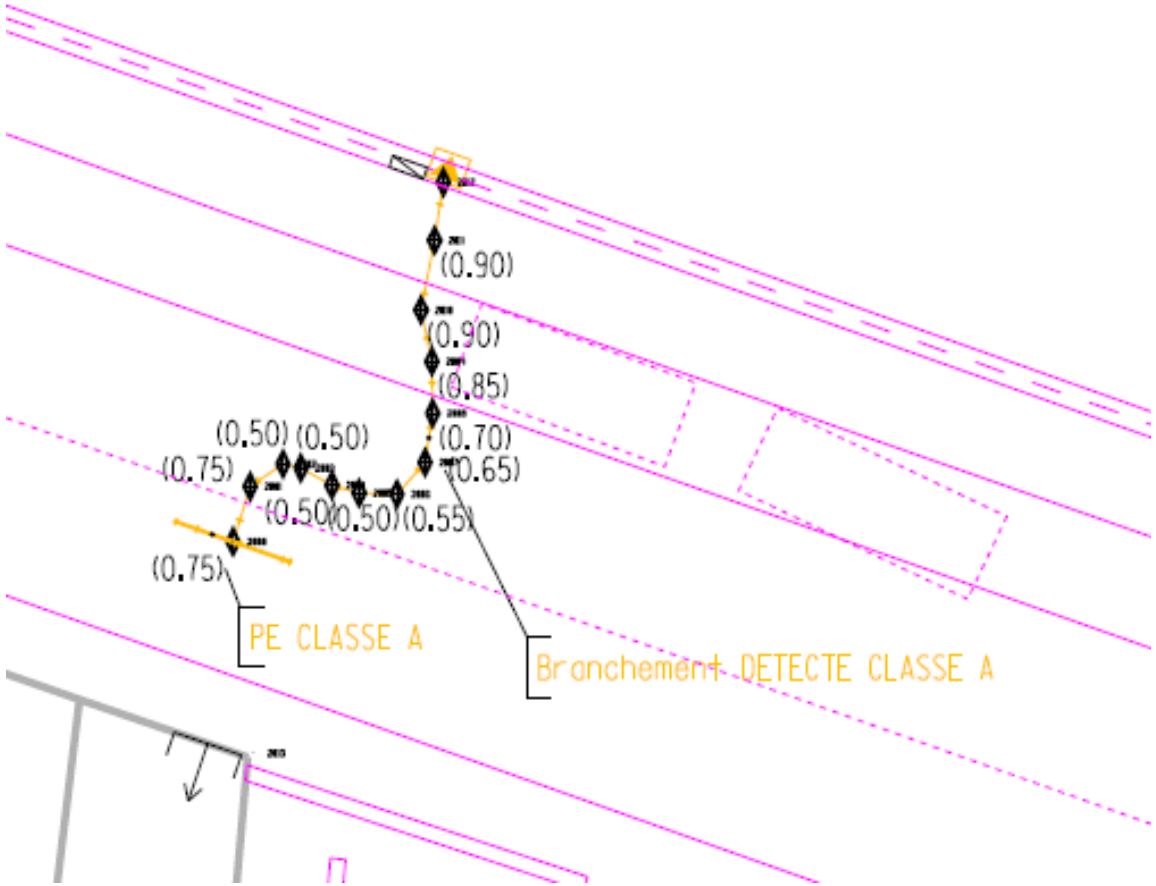

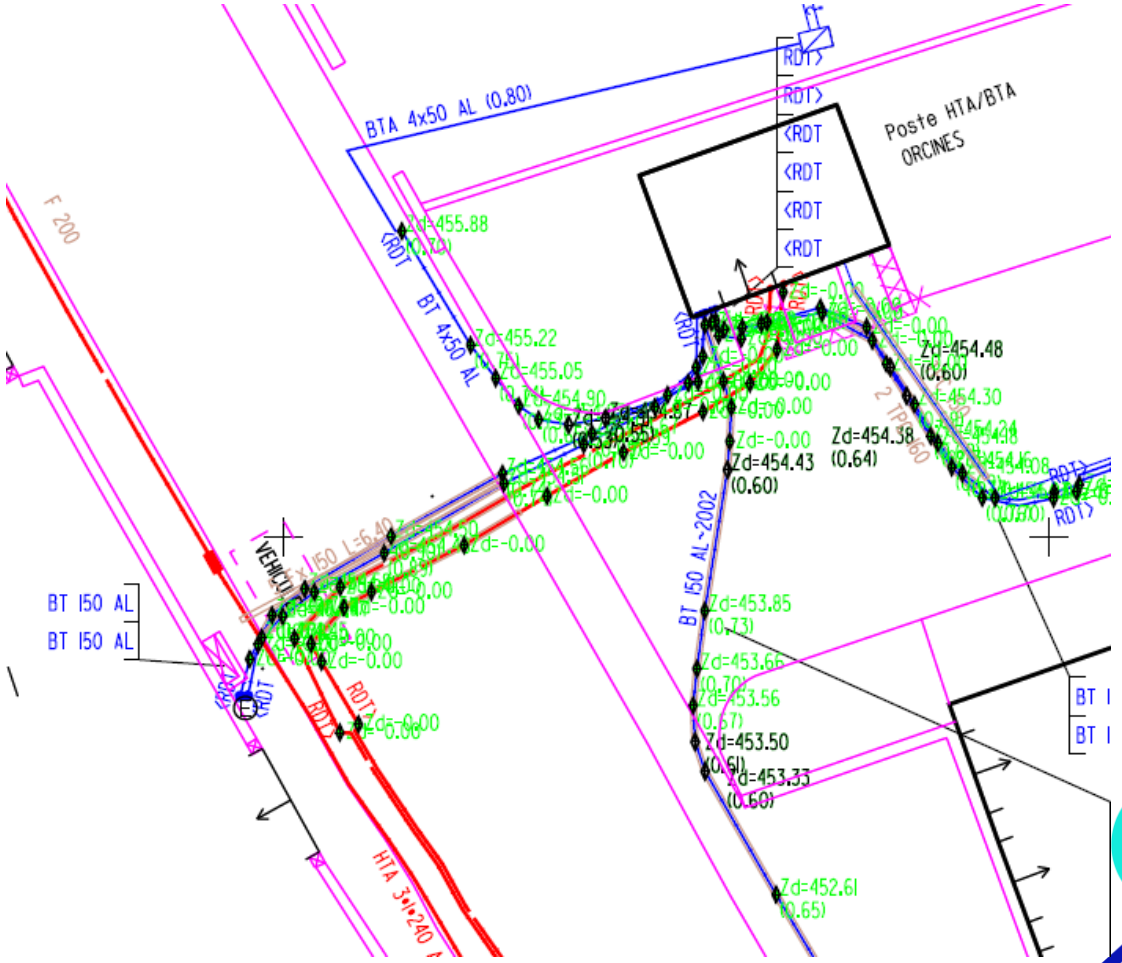

Les obligations des Entreprises TP

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

- **Réaliser une DICT**
  - ⇒ En 2020, un tiers des DICT sont « orphelines » (sans volet DT) !
  - ⇒En cas d'absence de DT, DEMANDEZ les références des DT (qui doivent obligatoirement être présentes dans le dossier de consultation) pour pouvoir réaliser la DICT. Un courrier type de la FNTP existe pour signaler l'anomalie à votre responsable de projet.

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

DICT.fr

PROTYS.fr

DICT services.fr

- **Analyser les récépissés de DICT**
- **Adapter les techniques ou renvoyer au responsable de projet si le projet est remis en cause**
- **Ne pas démarrer les travaux sans retour complet de tous les exploitants de réseaux sensibles**

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

QUIZ

Pour réaliser des travaux de terrassement, que dois-je impérativement prévoir ?

1 – Réaliser une DICT

2 – Disposer d'une pelle mécanique

3 – Avoir le plan de synthèse des réseaux

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUIZ

Puis-je commencer le chantier sans retour des DICT de tous les exploitants de réseaux sensibles ?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan reçus

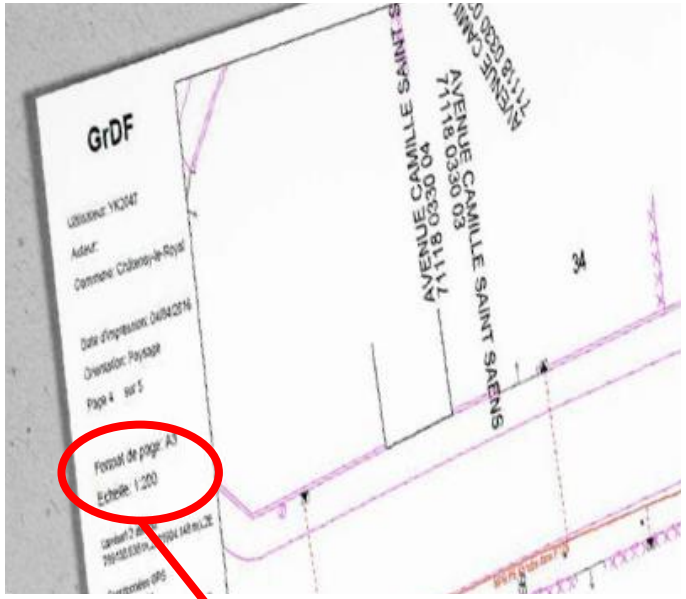

Attention à l'échelle du plan

QUIZ

Qui est responsable du Marquage-piquetage ?

1 - Le responsable de Projet

2 - L’entreprise exécutante

3 – L’exploitant de réseaux

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Marquage-piquetage

Le <u>Responsable de Projet (Maître d'ouvrage)</u> est responsable du Marquage-Piquetage.

Il doit faire l'objet d'un compte-rendu obligatoire et être remis à l'exécutant des travaux.

<u>L'entreprise exécutante</u> est responsable de son maintien en bon état tout au long du chantier.

Dans certains cas, dont TMD, marquage-piquetage par l'exploitant (indiqué sur la RDICT).

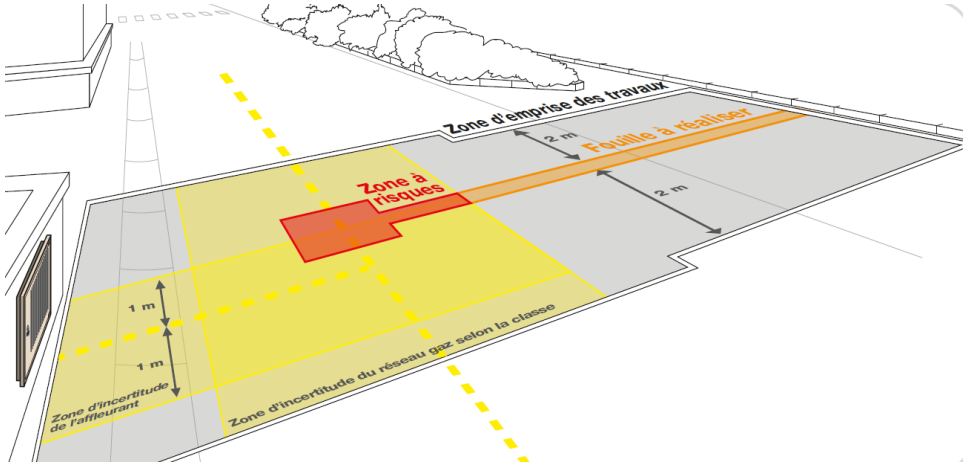

Marquage-piquetage

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

E.2. Compte rendu de marquage-piquetage

PREAMBULE

Les opérations de marquage-piquetage des ouvrages sont effectuées, suite à DICT, par :

- Le responsable de projet ou son représentant (cas général)
- L'exploitant de(s) ouvrage(s) (lorsque celui-ci ne fournit pas de plan en réponse à la DICT)

Les opérations de marquage-piquetage font l'objet d'un compte rendu établi sur site et signé des parties en présence.
Le contenu du compte rendu doit à minima être composé des éléments cités en seconde partie de ce document.
La forme de ce compte rendu est choisie par le responsable de sa rédaction.
Il peut être complété de documents annexes : photos, croquis

CONTENU MINIMAL DU COMPTE RENDU DE MARQUAGE-PIQUETAGE

Contexte administratif :

- Date et heure de la rédaction
- Nom du rédacteur
- Nom et référence des personnes présentes
- Coordonnées du maître d'œuvre
- Référence du Guichet Unique

> ☞ Responsable du projet, Exploitant, Entreprise (ou leurs représentants)
> ☞ Agissant en qualité de ...
> ☞ Téléphone, Télécopie (facultativement Courriel)

Contexte chantier

- Lieu précis des travaux
- Nature des travaux et techniques utilisées
- Date de début des travaux
- Durée prévisionnelle des travaux

> ☞ commune
> ☞ département
> ☞ Voie et n°

Recommandations et localisation des ouvrages

- Recommandations techniques spécifiques au chantier *
  * Cas où le marquage-piquetage est effectué par l'exploitant des ouvrages

> Remises par l'exploitant :
> ☞ Au représentant de projet → oui / non
> ☞ A l'entreprise chargée des travaux → oui / non

- Localisation des ouvrages faisant apparaître
  - L'axe présumé de l'ouvrage (caractéristiques de la matérialisation, dimensions et nature du repérage) et / ou
    La zone de précaution (fuseau d'imprécision de l'ouvrage)
  - La profondeur estimée de l'ouvrage
  - La profondeur règlementaire de l'ouvrage à la date de pose (lorsqu'il en existe une)
  - La classe de précision de la localisation

Exemple de présentation :

> ☞ Caractéristiques du réseau faisant l'objet du marquage-piquetage : .....
> ☞ Axe présumé matérialisé avec .... sur ..... mètres
> ☞ Zone de précaution (fuseau d'imprécision de l'ouvrage) matérialisé avec ..... sur ..... mètres
> ☞ Points singuliers éventuels : .....

- Un espace « observations » est réservé à chaque partie présente
- Date et signature du compte rendu émis par le responsable de projet ou son représentant (cas général)
  Date et signature de l'exécutant valant récépissé
- Date et signature du compte rendu émis par l'exploitant (s'il ne fournit pas de plan en réponse à la DICT)
  Date et signature de l'exécutant valant récépissé

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

QUIZ

Pour un réseau en classe A, le fuseau d'imprécision est de :

1 – 40 ou 50 cm

2 – 100 cm

3 – 150 cm

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUIZ

Pour un branchement en classe B, le fuseau d'imprécision est-il de 150 cm?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Classes de précision cartographique

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Quelles classes de précision cartographique pour répondre aux DT-DICT ?

Références : Art. 1 et Art. 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié

CLASSE A
Incertitude max localisation
≤ 40 cm (réseau rigide)
≤ 50 cm (réseau flexible)

CLASSE B
Incertitude max localisation
> classe A et ≤ 1,5 m
ou ≤ 1 m si branchement

CLASSE C
Incertitude max localisation
> classe B

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Classes de précision cartographique

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Marquage des Branchements sensibles :

- Si non cartographié et en présence d'un affleurant, son tracé sera le plus court entre l'affleurant et l'ouvrage principal auquel le branchement est rattaché.
- 1 mètre de part et d'autre du tracé

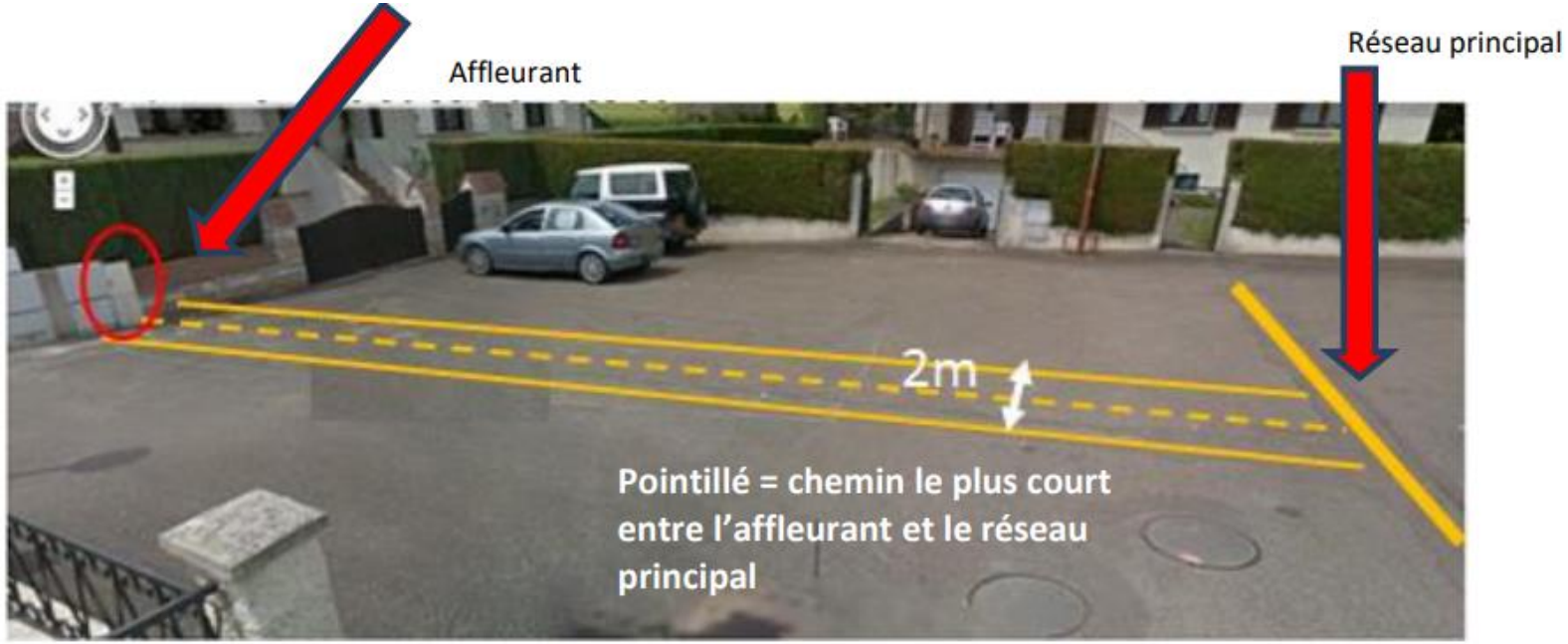

zone d'incertitude (1mètre de part et d'autre de chaque affleurant)

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

QUIZ

A quelle échéance la classe A est-elle obligatoire pour les réseaux sensibles en milieu urbain ?

1 - 2020

2 - 2026

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Classes de précision cartographique

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

RÉSEAUX SENSIBLES POSÉS AVANT LE 1ER JUILLET 2012

La Classe A est obligatoire au 1er janvier 2020 pour les réseaux sensibles* en unité urbaine.**

*Réseaux sensibles : les réseaux sensibles sont définis à l'art. R. 554-2-I du code de l'environnement.

**Unité urbaine : selon l'INSEE, commune ou ensemble de communes présentant une zone bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

RÉSEAUX POSÉS DEPUIS LE 1ER JUILLET 2012

Classe A obligatoire.

Pour les autres réseaux, la Classe A est obligatoire suivant échéancier :

Réseaux sensibles		Réseaux non sensibles	
En unité urbaine :	Hors unité urbaine :	En unité urbaine :	Hors unité urbaine :
A compter du 1er janvier 2020	A compter du 1er janvier 2026	A compter du 1er janvier 2026	A compter du 1er janvier 2032

Pour tout ouvrage ou tronçon souterrain classé en B ou C, l'exploitant est tenu d'engager une démarche en vue d'améliorer cette précision (par des investigations complémentaires (IC), l'exploitation de données cartographiques,...).

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

QUIZ

De quelle couleur doit être marqué le gaz ?

1 - Rouge

2 - Jaune

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUIZ

De quelle couleur doit être marqué la fibre ?

1 - Vert

2 - Blanc

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Marquage-piquetage

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Nature et couleurs des réseaux sensibles

- Électricité BT, HTA ou HTB, éclairage, feux tricolores et signalisation routière
- Gaz combustible (transport ou distribution), hydrocarbures
- Produits chimiques
- Chauffage et climatisation

Nature et couleurs des réseaux non sensibles

Sauf contre-indication de l'exploitant sur le récépissé de la DICT.

- Eau potable
- Assainissement et pluvial
- Zone de travaux et informations pour les travaux
- Zone d'emprise multi-réseaux
- Télécommunications, feux tricolores et signalisation routière TBT

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Démarrage des travaux

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUIZ

Lors de travaux urgents, qui doit avoir l'AIPR sur mon chantier ?

1 – Un encadrant et tous les conducteurs d'engins

2 – Tous les intervenants

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

AIPR

AIPR = Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Il en existe 3 types.

- **AIPR « concepteur » :** au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte.
- **AIPR « encadrant » :** au moins un salarié pour tout chantier de travaux. Cet encadrant doit être présent sur le chantier ou être en capacité de s'y rendre dans la demi-journée. Il intervient en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).
- **AIPR « opérateur » :** l'ensemble des conducteurs d'engin sur tout chantier de travaux.

Sur tout **chantier de travaux urgents**, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR "opérateur".

QUIZ

Si je n'ai pas de DICT, puis-je utiliser une aspiratrice-excavatrice ?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adaptation des techniques de terrassement à l'approche des réseaux

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

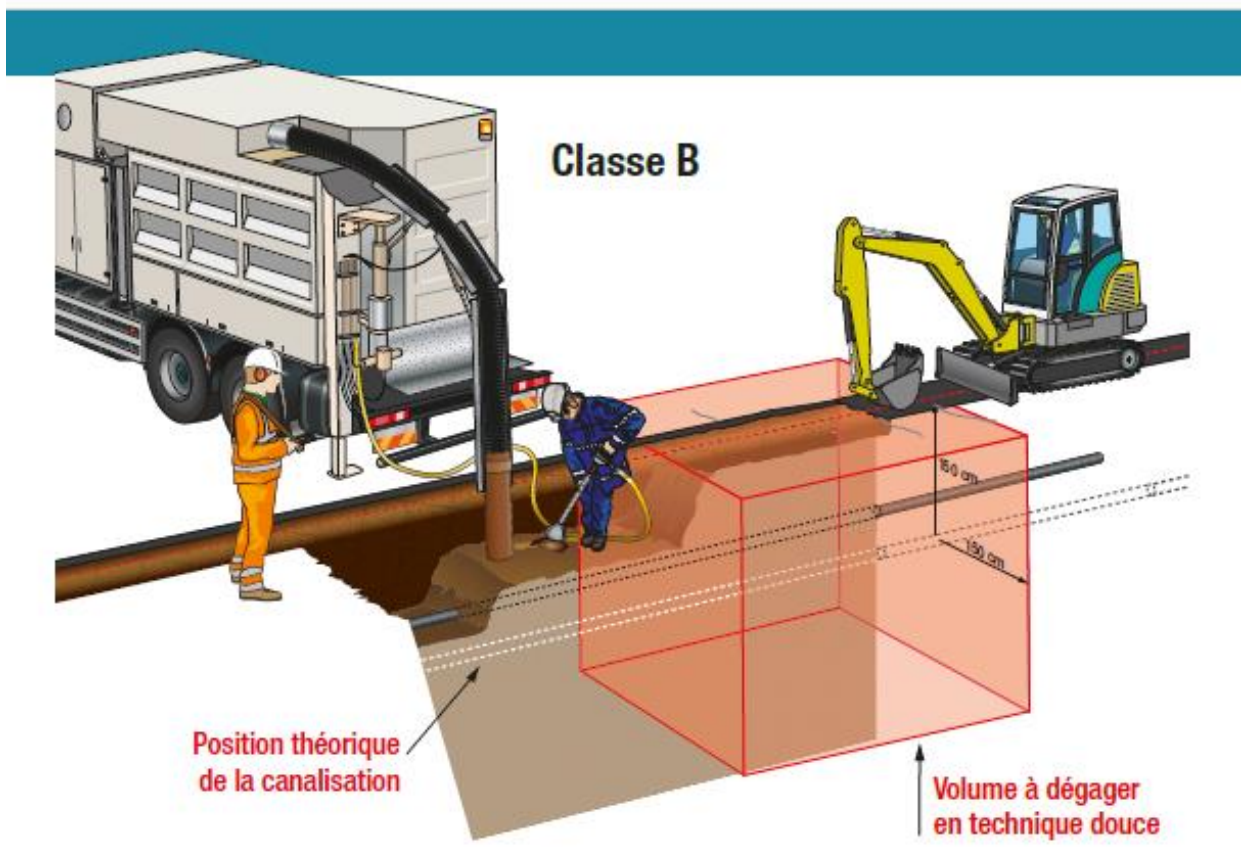

TECHNIQUES D'APPROCHE/ OUTILS

TYPE D'APPROCHE	TECHNIQUE D'APPROCHE	OUTILS/ MATÉRIELS UTILISÉS	FOUILLE TYPE		PROFIL DE TERRAIN TYPE	
Démolition du revêtement superficiel	outils à guidage mécanique et manuel	scie à sol, raboteuse, BRH marteau-piqueur, pelle hydraulique	de 0 à 10 cm	enrobé, bicouche, etc.		couche de surface/ roulement
Déblais hors zone d'incertitude	outils à guidage mécanique et manuel	pelle, BRH…	au-delà de la couche de revêtement jusqu'à la zone d'incertitude	granulat, remblais, terre…		couche d'assise couche de forme
Déblais dans la zone d'incertitude	outils manuels uniquement	aspiratrice, pelle, pioche, pioche à air	à partir de la zone d'incertitude jusqu'à la découverte du réseau	granulat, remblais, terre…		couche d'assise couche de forme
Dégagement du réseau	outils en prolongement de la main	pelle, pioche, pioche à air	dès la découverte du réseau	réseau gaz, électrique, etc.		sable et réseaux enterrés

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

QUIZ

L'absence de grillage avertisseur me dégage-t-il de ma responsabilité en cas de dommage ?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adaptation des techniques de terrassement à l'approche des réseaux

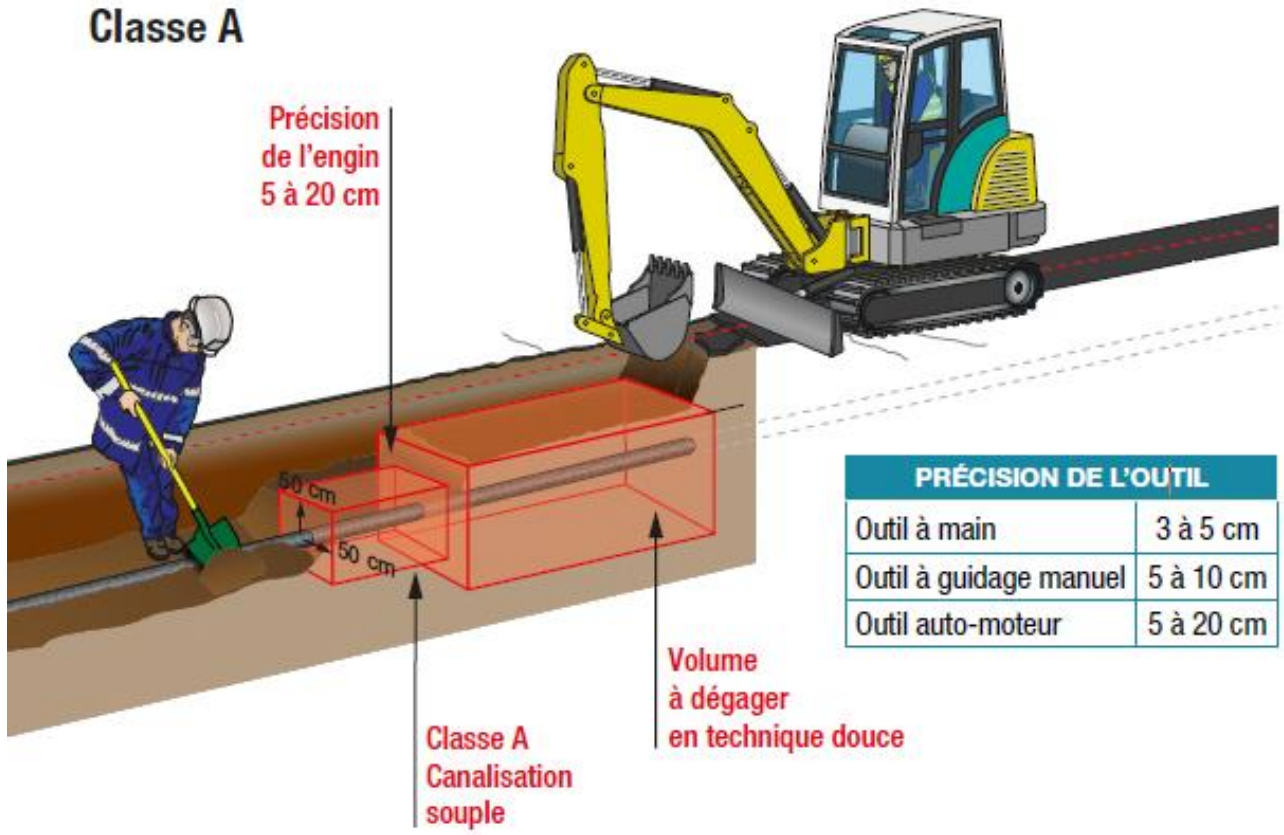

PRÉCISION DE L'OUTIL	
Outil à main	3 à 5 cm
Outil à guidage manuel	5 à 10 cm
Outil auto-moteur	5 à 20 cm

A retenir :
Dès lors que l'ouvrage est entièrement découvert, il reste à respecter l'imprécision de l'outil lors de la reprise du terrassement mécanique.

Le grillage avertisseur n'est pas toujours présent ou bien positionné !

Rester attentif au changement de nature du terrain.

QUIZ

Puis-je utiliser un embout rigide sur mon excavatrice dans le fuseau d'incertitude ?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Charte de l'opérateur

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Charte de la Commission Terrassement par Aspiration de la FRTP AURA

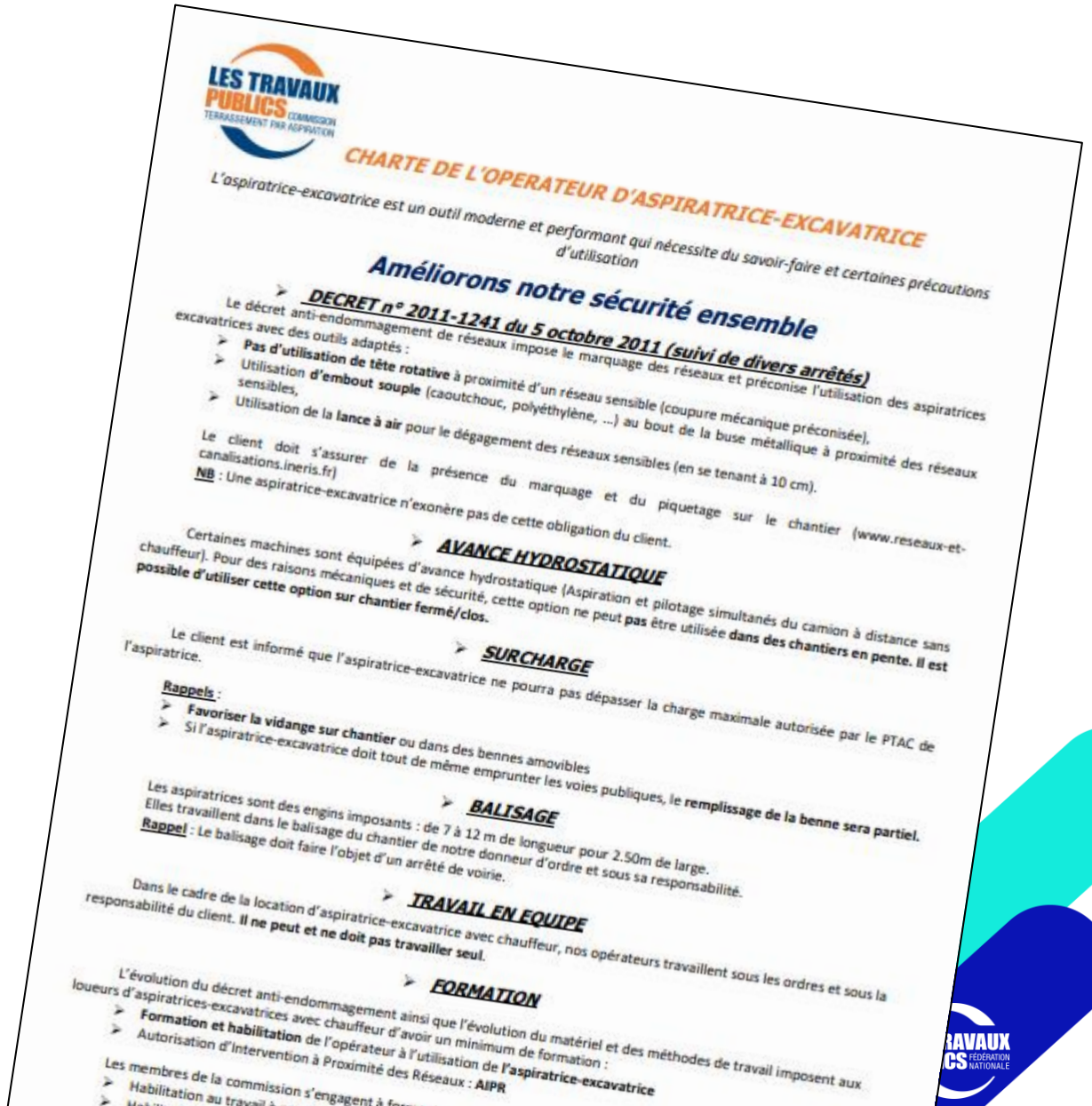

LES TRAVAUX PUBLICS COMMISSION TERRASSEMENT PAR ASPIRATION

CHARTE DE L'OPERATEUR D'ASPIRATRICE-EXCAVATRICE

L'aspiratrice-excavatrice est un outil moderne et performant qui nécessite du savoir-faire et certaines précautions d'utilisation

Améliorons notre sécurité ensemble

➢ **DECRET n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 (suivi de divers arrêtés)**

Le décret anti-endommagement de réseaux impose le marquage des réseaux et préconise l'utilisation des aspiratrices excavatrices avec des outils adaptés :

- **Pas d'utilisation de tête rotative** à proximité d'un réseau sensible (coupure mécanique préconisée),
- Utilisation **d'embout souple** (caoutchouc, polyéthylène, …) au bout de la buse métallique à proximité des réseaux sensibles,
- Utilisation de la **lance à air** pour le dégagement des réseaux sensibles (en se tenant à 10 cm).

Le client doit s'assurer de la présence du marquage et du piquetage sur le chantier (www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr)

NB : Une aspiratrice-excavatrice n'exonère pas de cette obligation du client.

➢ **AVANCE HYDROSTATIQUE**

Certaines machines sont équipées d'avance hydrostatique (Aspiration et pilotage simultanés du camion à distance sans chauffeur). Pour des raisons mécaniques et de sécurité, cette option ne peut **pas** être utilisée **dans des chantiers en pente. Il est possible d'utiliser cette option sur chantier fermé/clos.**

➢ **SURCHARGE**

Le client est informé que l'aspiratrice-excavatrice ne pourra pas dépasser la charge maximale autorisée par le PTAC de l'aspiratrice.

Rappels :

- **Favoriser la vidange sur chantier** ou dans des bennes amovibles
- Si l'aspiratrice-excavatrice doit tout de même emprunter les voies publiques, le **remplissage de la benne sera partiel.**

➢ **BALISAGE**

Les aspiratrices sont des engins imposants : de 7 à 12 m de longueur pour 2.50m de large.
Elles travaillent dans le balisage du chantier de notre donneur d'ordre et sous sa responsabilité.
Rappel : Le balisage doit faire l'objet d'un arrêté de voirie.

➢ **TRAVAIL EN EQUIPE**

Dans le cadre de la location d'aspiratrice-excavatrice avec chauffeur, nos opérateurs travaillent sous les ordres et sous la responsabilité du client. **Il ne peut et ne doit pas travailler seul.**

➢ **FORMATION**

L'évolution du décret anti-endommagement ainsi que l'évolution du matériel et des méthodes de travail imposent aux loueurs d'aspiratrices-excavatrices avec chauffeur d'avoir un minimum de formation :

- **Formation et habilitation** de l'opérateur à l'utilisation de **l'aspiratrice-excavatrice**
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : **AIPR**

Les membres de la commission s'engagent à fo…

- Habilitation au travail …

QUIZ

Dois-je effectuer un point d'arrêt pour casser du béton dans la zone d'incertitude d'un réseau ?

1 - Oui

2 - Non

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constat d'arrêt

Constat d'arrêt

Points d'arrêt

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

ANNEXE F. CONSTAT D'ARRÊT DE TRAVAUX (APPLICATION OBLIGATOIRE)

CONSTAT CONTRADICTOIRE RELATIF A UN ARRET DE TRAVAUX

cerfa N°14767*01

1/ Date du constat

...../...../.....

Heure : .....

2/ Identification du chantier

Nom : .....

N°et rue : .....

CP .....Commune : .....

Nature des travaux : .....

Marché N° .....

En date du ...../...../.....

3/ Nom de l'Exécutant des travaux

.....

Adresse .....

.....

Tél. : .....FAX : .....

Courriel : .....

4/ Nom du Responsable de projet :

.....

Adresse .....

.....

Tél. : .....FAX : .....

Courriel : .....

Exécutant des travaux		5/ Objet du CONSTAT	Responsable de projet	
		Origine du constat		
❑ Oui	❑ Non	Découverte d'ouvrages non connus	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Différence notable de l'état du sous-sol portant sur la localisation	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Autre différence notable de l'état du sous-sol	❑ Oui	❑ Non
		Nature de l'ouvrage existant concerné		
❑ Oui	❑ Non	Identifié (si oui, nom de l'exploitant et type d'ouvrage)	❑ Oui	❑ Non
		Situation de l'ouvrage existant concerné		
❑ Oui	❑ Non	Sous trottoir	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Sous voirie	❑ Oui	❑ Non

- Anomalie au cours de l'exécution des travaux = un point d'arrêt.
- Information immédiatement du responsable par l'opérateur.
- Analyse de la situation par le responsable de projet, l'exécutant des travaux et le cas échéant l'exploitant concerné.

Quand réaliser un point d'arrêt :

- Cas 1 : Branchements non cartographiés et pourvus d'affleurants visibles en dehors du fuseau d'incertitude
- Cas 2 : Découverte, après la commande, d'un ouvrage susceptible d'être sensible pour la sécurité
- Cas 3 : Différence notable entre l'état du sous-sol et les informations portées à la connaissance de l'exécutant des travaux
- Cas 4 : Écart de position d'un ouvrage par rapport aux données fournies à l'exécutant de travaux

Lever un point d'arrêt

- Par ordre écrit du responsable du projet

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Constat contradictoire de dommage

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUIZ

Un exploitant de réseau me présente ce formulaire de constat contradictoire, dois-je l'accepter ?

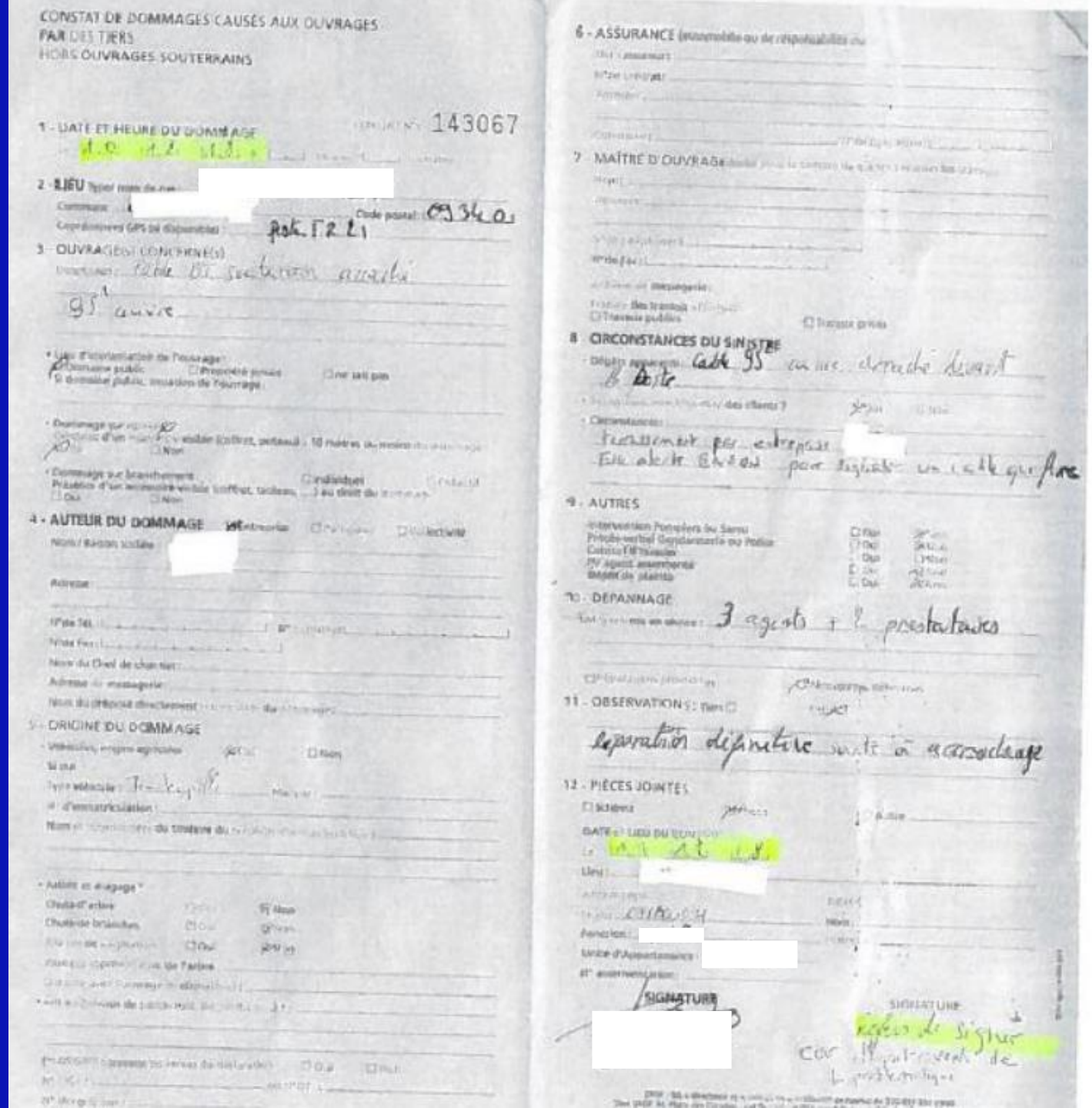

CONSTAT DE DOMMAGES CAUSÉS AUX OUVRAGES
PAR DES TIERS
HORS OUVRAGES SOUTERRAINS

143067

1 - DATE ET HEURE DU DOMMAGE

2 - LIEU

Code postal : 09340

3 - OUVRAGE(S) CONCERNÉ(S)

4 - AUTEUR DU DOMMAGE

5 - ORIGINE DU DOMMAGE

6 - ASSURANCE

7 - MAÎTRE D'OUVRAGE

8 - CIRCONSTANCES DU SINISTRE

9 - AUTRES

10 - DÉPANNAGE

11 - OBSERVATIONS

12 - PIÈCES JOINTES

SIGNATURE

QUIZ

Un exploitant de réseau me présente ce formulaire de constat contradictoire, dois-je l'accepter ?

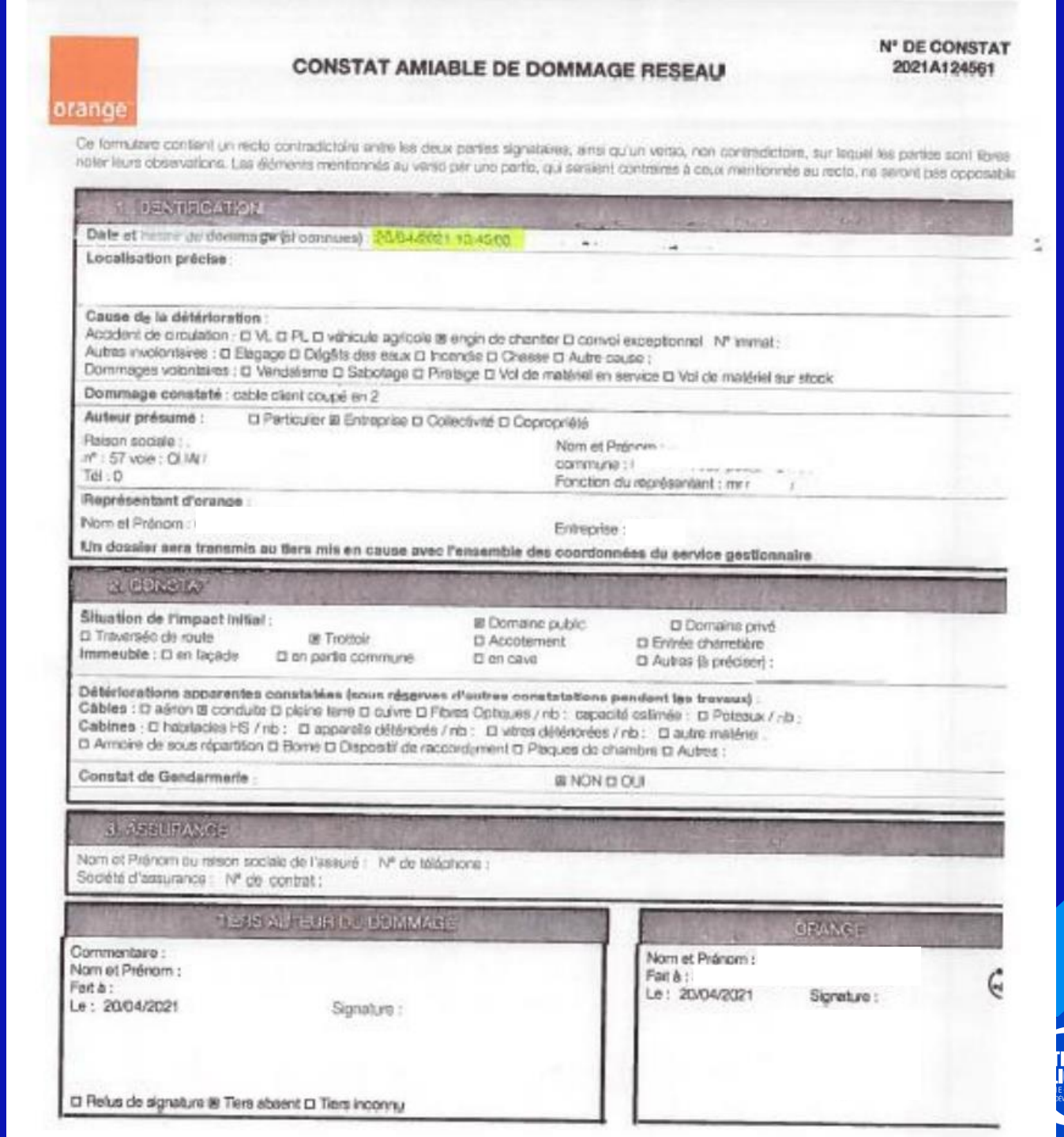

orange

CONSTAT AMIABLE DE DOMMAGE RESEAU

N° DE CONSTAT
2021A124561

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les deux parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposable

1. IDENTIFICATION

Date et heure de dommage (si connues) : 20/04/2021 10:45:00

Localisation précise :

Cause de la détérioration :
Accident de circulation : ☐ VL ☐ PL ☐ véhicule agricole ☒ engin de chantier ☐ convoi exceptionnel N° immat :
Autres involontaires : ☐ Elagage ☐ Dégâts des eaux ☐ Incendie ☐ Chasse ☐ Autre cause :
Dommages volontaires : ☐ Vandalisme ☐ Sabotage ☐ Piratage ☐ Vol de matériel en service ☐ Vol de matériel sur stock

Dommage constaté : cable client coupé en 2

Auteur présumé : ☐ Particulier ☒ Entreprise ☐ Collectivité ☐ Copropriété

Raison sociale :
n° : 57 voie : QUAI
Tél : 0

Nom et Prénom :
commune :
Fonction du représentant : mr

Représentant d'orange :
Nom et Prénom :
Entreprise :

Un dossier sera transmis au tiers mis en cause avec l'ensemble des coordonnées du service gestionnaire

2. CONSTAT

Situation de l'impact initial :
☐ Traversée de route ☒ Trottoir ☒ Domaine public ☐ Domaine privé
Immeuble : ☐ en façade ☐ en partie commune ☐ Accotement ☐ en cave ☐ Entrée charretière ☐ Autres (à préciser) :

Détériorations apparentes constatées (sous réserves d'autres constatations pendant les travaux) :
Câbles : ☐ aérien ☒ conduite ☐ pleine terre ☐ cuivre ☐ Fibres Optiques / nb : capacité estimée : ☐ Poteaux / nb :
Cabines : ☐ habitacles HS / nb : ☐ appareils détériorés / nb : ☐ vitres détériorées / nb : ☐ autre matériel :
☐ Armoire de sous répartition ☐ Borne ☐ Dispositif de raccordement ☐ Plaques de chambre ☐ Autres :

Constat de Gendarmerie : ☒ NON ☐ OUI

3. ASSURANCE

Nom et Prénom ou raison sociale de l'assuré : N° de téléphone :
Société d'assurance : N° de contrat :

TIERS AUTEUR DU DOMMAGE

Commentaire :
Nom et Prénom :
Fait à :
Le : 20/04/2021 Signature :

☐ Refus de signature ☒ Tiers absent ☐ Tiers inconnu

ORANGE

Nom et Prénom :
Fait à :
Le : 20/04/2021 Signature :

QUIZ

Un exploitant de réseau me présente ce formulaire de constat contradictoire, dois-je l'accepter ?

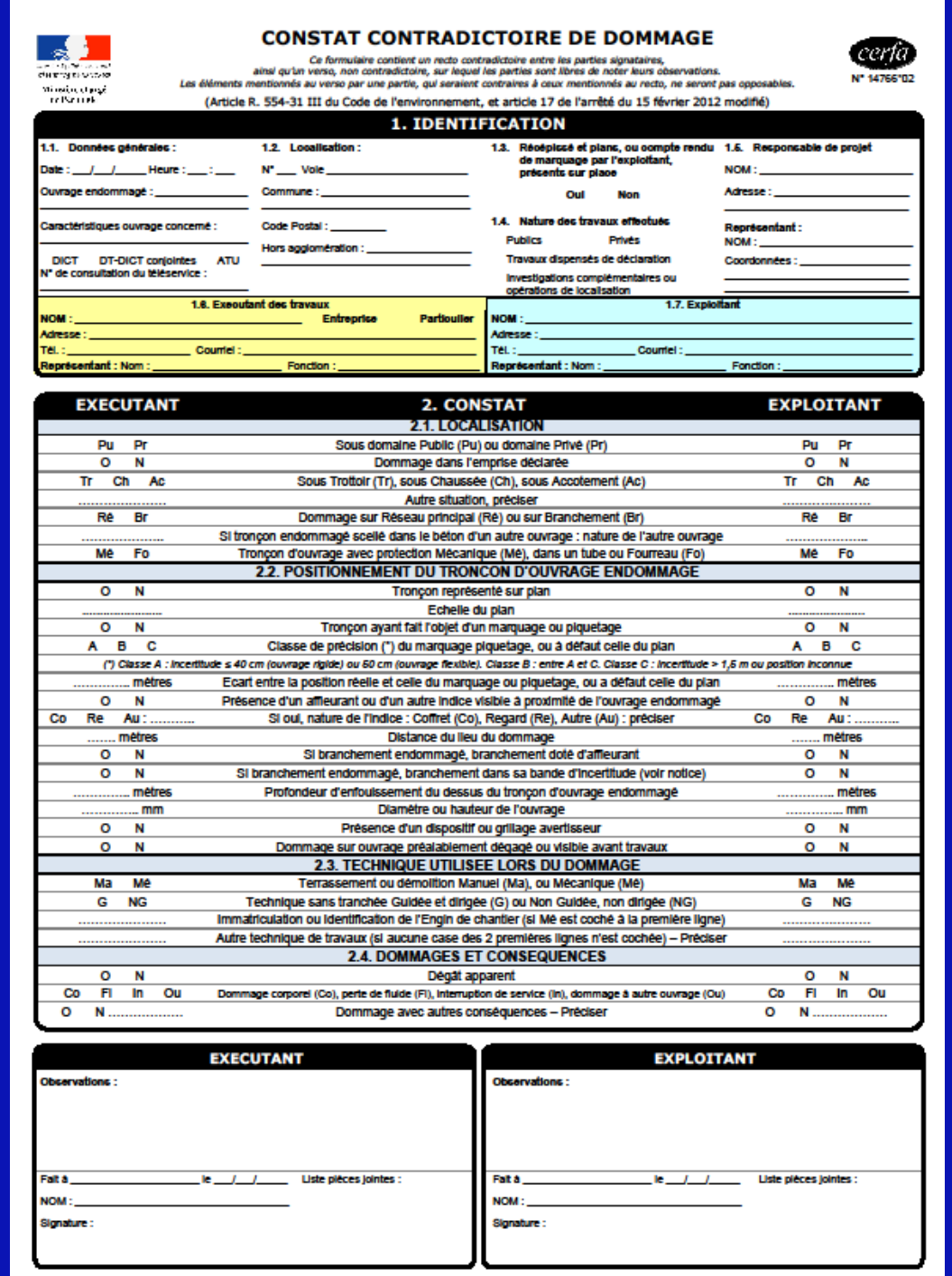

CONSTAT CONTRADICTOIRE DE DOMMAGE

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

(Article R. 554-31 III du Code de l'environnement, et article 17 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié)

cerfa N° 14766*02

1. IDENTIFICATION

1.1. Données générales :
Date : __/__/____ Heure : __ : __
Ouvrage endommagé : _____
Caractéristiques ouvrage concerné : _____
DICT DT-DICT conjointes ATU
N° de consultation du téléservice :

1.2. Localisation :
N° ___ Voie _____
Commune : _____
Code Postal : _____
Hors agglomération : _____

1.3. Récépissé et plans, ou compte rendu de marquage par l'exploitant, présents sur place
Oui Non

1.4. Nature des travaux effectués
Publics Privés
Travaux dispensés de déclaration
Investigations complémentaires ou opérations de localisation

1.5. Responsable de projet
NOM : _____
Adresse : _____
Représentant :
NOM : _____
Coordonnées : _____

1.6. Exécutant des travaux
NOM : _____ Entreprise Particulier
Adresse : _____
Tél. : _____ Courriel : _____
Représentant : Nom : _____ Fonction : _____

1.7. Exploitant
NOM : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ Courriel : _____
Représentant : Nom : _____ Fonction : _____

EXECUTANT	2. CONSTAT	EXPLOITANT
	2.1. LOCALISATION	
Pu Pr	Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr)	Pu Pr
O N	Dommage dans l'emprise déclarée	O N
Tr Ch Ac	Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac)	Tr Ch Ac
.....	Autre situation, préciser	.....
Ré Br	Dommage sur Réseau principal (Ré) ou sur Branchement (Br)	Ré Br
.....	Si tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage : nature de l'autre ouvrage	.....
Mé Fo	Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mé), dans un tube ou Fourreau (Fo)	Mé Fo
	2.2. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
O N	Tronçon représenté sur plan	O N
.....	Echelle du plan	.....
O N	Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage	O N
A B C	Classe de précision (*) du marquage piquetage, ou à défaut celle du plan	A B C
	(*) Classe A : incertitude ≤ 40 cm (ouvrage rigide) ou 60 cm (ouvrage flexible). Classe B : entre A et C. Classe C : incertitude > 1,5 m ou position inconnue	
..... mètres	Ecart entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage, ou à défaut celle du plan	..... mètres
O N	Présence d'un affleurant ou d'un autre indice visible à proximité de l'ouvrage endommagé	O N
Co Re Au :	Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au) : préciser	Co Re Au : .....
..... mètres	Distance du lieu du dommage	..... mètres
O N	Si branchement endommagé, branchement doté d'affleurant	O N
O N	Si branchement endommagé, branchement dans sa bande d'incertitude (voir notice)	O N
..... mètres	Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé	..... mètres
..... mm	Diamètre ou hauteur de l'ouvrage	..... mm
O N	Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur	O N
O N	Dommage sur ouvrage préalablement dégagé ou visible avant travaux	O N
	2.3. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
Ma Mé	Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mé)	Ma Mé
G NG	Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG)	G NG
.....	Immatriculation ou identification de l'Engin de chantier (si Mé est coché à la première ligne)	.....
.....	Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) – Préciser	.....
	2.4. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
O N	Dégât apparent	O N
Co Fl In Ou	Dommage corporel (Co), perte de fluide (Fl), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou)	Co Fl In Ou
O N	Dommage avec autres conséquences – Préciser	O N .....

EXECUTANT
Observations :
Fait à _____ le __/__/____ Liste pièces jointes :
NOM : _____
Signature :

EXPLOITANT
Observations :
Fait à _____ le __/__/____ Liste pièces jointes :
NOM : _____
Signature :

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constat contradictoire de dommage

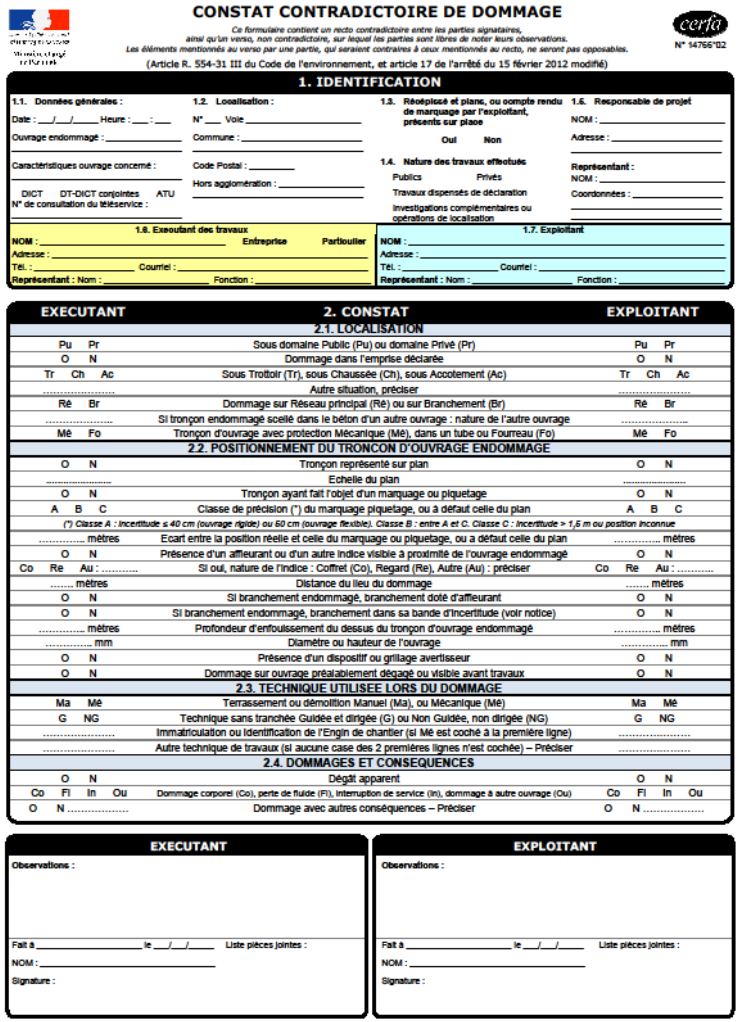

CONSTAT CONTRADICTOIRE DE DOMMAGE

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

(Article R. 554-31 III du Code de l'environnement, et article 17 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié)

cerfa N° 14766*02

1. IDENTIFICATION

1.1. Données générales : Date : __/__/____ Heure : ___ : ___ ; Ouvrage endommagé : ____ ; Caractéristiques ouvrage concerné : ____ ; DICT DT-DICT conjointes ATU ; N° de consultation du téléservice : ____

1.2. Localisation : N° ___ Voie ____ ; Commune : ____ ; Code Postal : ____ ; Hors agglomération : ____

1.3. Réotpiqué et plans, ou compte rendu de marquage par l'exploitant, présents sur place : Oui Non

1.4. Nature des travaux effectués : Publics Privés ; Travaux dispensés de déclaration ; Investigations complémentaires ou opérations de localisation

1.5. Responsable de projet : NOM : ____ ; Adresse : ____ ; Représentant : NOM : ____ ; Coordonnées : ____

1.6. Exécutant des travaux : NOM : ____ Entreprise Particulier ; Adresse : ____ ; Tél. : ____ Courriel : ____ ; Représentant : Nom : ____ Fonction : ____

1.7. Exploitant : NOM : ____ ; Adresse : ____ ; Tél. : ____ Courriel : ____ ; Représentant : Nom : ____ Fonction : ____

EXECUTANT	2. CONSTAT	EXPLOITANT
	2.1. LOCALISATION	
Pu Pr	Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr)	Pu Pr
O N	Dommage dans l'emprise déclarée	O N
Tr Ch Ac	Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac)	Tr Ch Ac
.....	Autre situation, préciser	.....
Rè Br	Dommage sur Réseau principal (Rè) ou sur Branchement (Br)	Rè Br
.....	Si tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage : nature de l'autre ouvrage	.....
Mè Fo	Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mè), dans un tube ou Fourreau (Fo)	Mè Fo
	2.2. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
O N	Tronçon représenté sur plan	O N
.....	Echelle du plan	.....
O N	Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage	O N
A B C	Classe de précision (*) du marquage piquetage, ou à défaut celle du plan	A B C
	(*) Classe A : incertitude ≤ 40 cm (ouvrage rigide) ou 60 cm (ouvrage flexible). Classe B : entre A et C. Classe C : incertitude > 1,5 m ou position inconnue	
..... mètres	Ecart entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage, ou à défaut celle du plan	..... mètres
O N	Présence d'un affleurant ou d'un autre indice visible à proximité de l'ouvrage endommagé	O N
Co Re Au :	Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au) : préciser	Co Re Au : .....
..... mètres	Distance du lieu du dommage	..... mètres
O N	Si branchement endommagé, branchement doté d'affleurant	O N
O N	Si branchement endommagé, branchement dans sa bande d'incertitude (voir notice)	O N
..... mètres	Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé	..... mètres
..... mm	Diamètre ou hauteur de l'ouvrage	..... mm
O N	Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur	O N
O N	Dommage sur ouvrage préalablement dégagé ou visible avant travaux	O N
	2.3. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
Ma Mè	Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mè)	Ma Mè
G NG	Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG)	G NG
.....	Immatriculation ou identification de l'Engin de chantier (si Mè est coché à la première ligne)	.....
.....	Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) – Préciser	.....
	2.4. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
O N	Dégât apparent	O N
Co Fl In Ou	Dommage corporel (Co), perte de fluide (Fl), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou)	Co Fl In Ou
O N	Dommage avec autres conséquences – Préciser	O N .....

EXECUTANT	EXPLOITANT
Observations :	Observations :
Fait à ____ le __/__/____ Liste pièces jointes :	Fait à ____ le __/__/____ Liste pièces jointes :
NOM : ____	NOM : ____
Signature :	Signature :

- Format : CERFA n° 14766*02 : Avoir des exemplaires papier du constat contradictoire CERFA sur chantier.
- Dommage causé par d'autres intervenants :
  - en cas de dommage causé par un sous-traitant, c'est à lui qu'il incombe de remplir et de signer le constat ;
  - en cas de location de matériel avec conducteur, c'est le locataire qui doit remplir le constat.
- Chacun doit remplir la partie qui le concerne
- Former les collaborateurs au process réglementaire et aux mesures à adopter en cas d'accident
- Désigner une personne habilitée et informée des spécificités du chantier et de ses risques propres
- UN CONSTAT NE PEUT PORTER SUR PLUSIEURS OUVRAGES EN MÊME TEMPS.

- Il est important de conserver une copie recto/verso du constat.

Constat contradictoire de dommage

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

L'exécutant et l'exploitant sont libres d'ajouter leurs propres observations dans les cadres ci-dessous :

EXECUTANT : OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS

EXPLOITANT : OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS

- Utiliser le verso, le remplir simultanément avec le recto
- En cas de litige, comme le refus de la signature du constat par l'une des parties, il est possible d'en expliquer les raisons au verso.

- N'hésitez pas à ajouter des pièces jointes à votre exemplaire de constat comme :
  - des photos du dommage et de son environnement
  - un croquis

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

Remplir un constat contradictoire

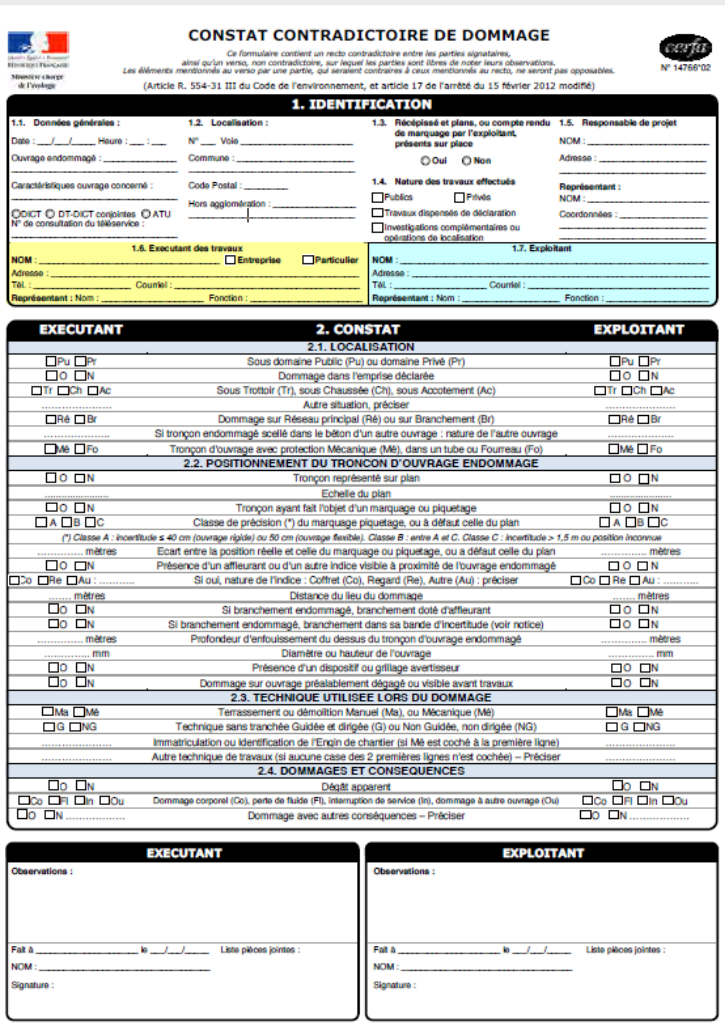

CONSTAT CONTRADICTOIRE DE DOMMAGE

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

(Article R. 554-31 III du Code de l'environnement, et article 17 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié)

N° 14766*02

1. IDENTIFICATION

1.1. Données générales : Date : __/__/____ Heure : __ : __ ; Ouvrage endommagé : ; Caractéristiques ouvrage concerné : ; ○DICT ○ DT-DICT conjointes ○ ATU N° de consultation du téléservice :

1.2. Localisation : N° ___ Voie ; Commune : ; Code Postal : ; Hors agglomération :

1.3. Récépissé et plans, ou compte rendu de marquage par l'exploitant, présents sur place ○ Oui ○ Non

1.4. Nature des travaux effectués ☐ Publics ☐ Privés ☐ Travaux dispensés de déclaration ☐ Investigations complémentaires ou opérations de localisation

1.5. Responsable de projet NOM : ; Adresse : ; Représentant : NOM : ; Coordonnées :

1.6. Executant des travaux NOM : ☐ Entreprise ☐ Particulier ; Adresse : ; Tél. : Courriel : ; Représentant : Nom : Fonction :

1.7. Exploitant NOM : ; Adresse : ; Tél. : Courriel : ; Représentant : Nom : Fonction :

EXECUTANT	2. CONSTAT	EXPLOITANT
	2.1. LOCALISATION	
☐Pu ☐Pr	Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr)	☐Pu ☐Pr
☐O ☐N	Dommage dans l'emprise déclarée	☐O ☐N
☐Tr ☐Ch ☐Ac	Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac)	☐Tr ☐Ch ☐Ac
.....	Autre situation, préciser	.....
☐Ré ☐Br	Dommage sur Réseau principal (Ré) ou sur Branchement (Br)	☐Ré ☐Br
.....	Si tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage : nature de l'autre ouvrage	.....
☐Mé ☐Fo	Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mé), dans un tube ou Fourreau (Fo)	☐Mé ☐Fo
	2.2. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
☐O ☐N	Tronçon représenté sur plan	☐O ☐N
.....	Echelle du plan	.....
☐O ☐N	Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage	☐O ☐N
☐A ☐B ☐C	Classe de précision (*) du marquage piquetage, ou à défaut celle du plan	☐A ☐B ☐C
	(*) Classe A : incertitude ≤ 40 cm (ouvrage rigide) ou 50 cm (ouvrage flexible). Classe B : entre A et C. Classe C : incertitude > 1,5 m ou position inconnue	
..... mètres	Ecart entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage, ou à défaut celle du plan	..... mètres
☐O ☐N	Présence d'un affleurant ou d'un autre indice visible à proximité de l'ouvrage endommagé	☐O ☐N
☐Co ☐Re ☐Au :	Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au) : préciser	☐Co ☐Re ☐Au : .....
..... mètres	Distance du lieu du dommage	..... mètres
☐O ☐N	Si branchement endommagé, branchement doté d'affleurant	☐O ☐N
☐O ☐N	Si branchement endommagé, branchement dans sa bande d'incertitude (voir notice)	☐O ☐N
..... mètres	Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé	..... mètres
..... mm	Diamètre ou hauteur de l'ouvrage	..... mm
☐O ☐N	Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur	☐O ☐N
☐O ☐N	Dommage sur ouvrage préalablement dégagé ou visible avant travaux	☐O ☐N
	2.3. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
☐Ma ☐Mé	Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mé)	☐Ma ☐Mé
☐G ☐NG	Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG)	☐G ☐NG
.....	Immatriculation ou identification de l'Engin de chantier (si Mé est coché à la première ligne)	.....
.....	Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) – Préciser	.....
	2.4. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
☐O ☐N	Dégât apparent	☐O ☐N
☐Co ☐Fl ☐In ☐Ou	Dommage corporel (Co), perte de fluide (Fl), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou)	☐Co ☐Fl ☐In ☐Ou
☐O ☐N	Dommage avec autres conséquences – Préciser	☐O ☐N .....

EXECUTANT	EXPLOITANT
Observations :	Observations :
Fait à ____ le __/__/____ Liste pièces jointes :	Fait à ____ le __/__/____ Liste pièces jointes :
NOM :	NOM :
Signature :	Signature :

- Rappel : pas de DICT = Responsabilité engagée
- Indiquez la date et l'heure précise du dommage.
- Il est important de mentionner l'environnement immédiat (scellement, enrobés...) et/ou le type de protection et/ou la présence ou absence de grillage avertisseur.
- Indiquez la distance entre le niveau du sol et la partie supérieure du tronçon de l'ouvrage, en mètre. **Prendre une photo avec un mètre pour justifier de la profondeur exacte.**

Constat contradictoire commenté

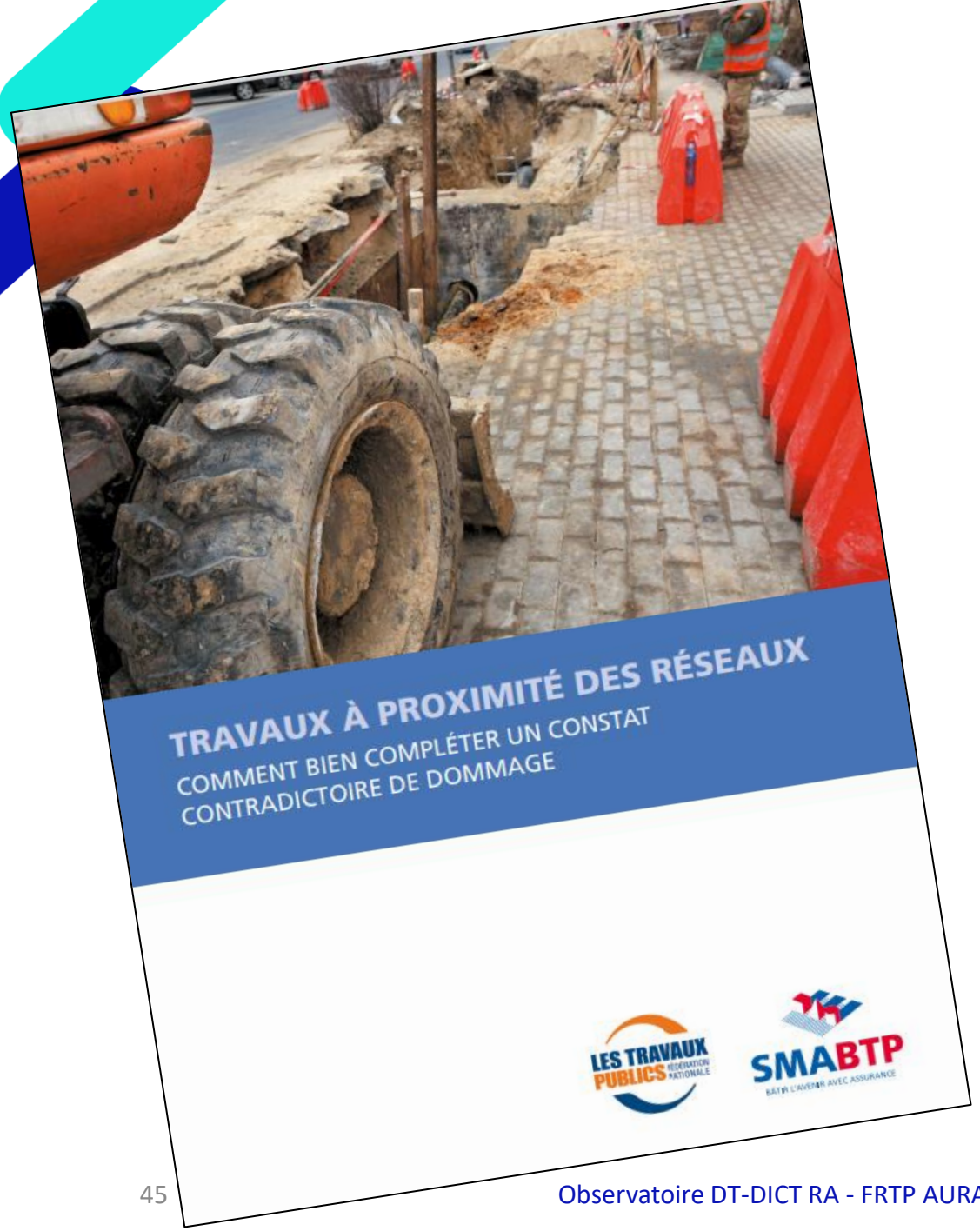

Disponible sur le site de la FNTP :

https://www.fntp.fr/infodoc/juridique-marches/travaux-proximite-des-reseaux/comment-bien-completer-un-constat-de-dommage

Outils à votre disposition

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fiche des guides techniques

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

Disponibles sur :

https://www.observatoire-national-dt-dict.fr/mediatheque/

Tableau des différentes techniques détaillées dans les fiches du *Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux*, fascicule 2.

Travaux	Fiches	Code DICT	Code fiche	Page
Construction	Construction de bâtiment	**CNS**	**TX-CNS**	**115**
Construction spéciale (ERP, IGH, ICPE)	Construction d'ERP, IGH, ICPE	**CSP**	**TX-CSP**	**116**
Curage de fossés, de berges	Curage et reprofilage d'un fossé	**CUR**	**TX-CUR**	**117**
Décapage, profilage de chaussées	Démolition superficielle	**DEC**	**TX-DEC**	**118**
Démolition	Démolition de bâtiment	**DEM**	**TX-DEM**	**119**
Drainage, sous-solage	Sous-solage d'un terrain	**DRA**	**TX-DRA 1**	**120**
Drainage, sous-solage	Drainage d'un terrain avec utilisation d'une trancheuse	**DRA**	**TX-DRA 2**	**121**
Élagage avec branches au-delà des distances de sécurité du code du travail	Travaux d'entretien de la végétation à proximité des lignes électriques aériennes	**ELG**	**TX-ELG**	**122**
Élagage avec branches en-deçà des distances de sécurité du code du travail	idem	**EBL**	**TX-ELG**	**122**
Élagage d'arbre enchevêtré dans réseau isolé	idem	**ERE**	**TX-ELG**	**122**
Emploi de source de chaleur	Outils thermiques, création de points chauds	**ESC**	**TX-ESC 1**	**124**
Emploi de source de chaleur	Désherbage thermique	**ESC**	**TX-ESC 2**	**126**
Forage horizontal ou oblique	Utiliser le code FOH + un code ST (tableau 2)	**FOH** + code ST-		**113**
Forage vertical/carottage	Travaux verticaux	**FOV**	**TX- FOV**	**128**
Remblaiement	Reconstitution de l'assise et de l'enrobage	**RBL**	**TX-RBL 1**	**131**

Fiche des guides techniques

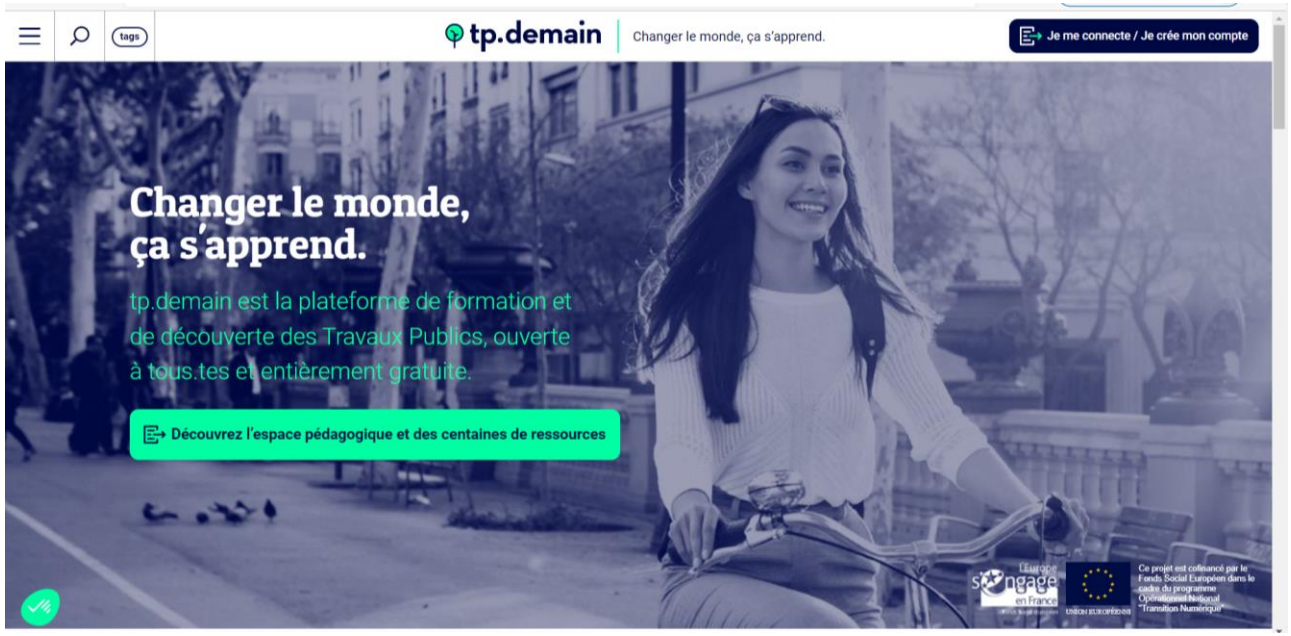

[Travaux à proximité des réseaux | FNTP]

[tp.demain | Plateforme de formation et de découverte des Travaux Publics (tpdemain.com)]

Comités de concertation

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DT DICT AUVERGNE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DT DICT RHÔNE-ALPES

Son rôle :

Examiner les différends qui peuvent intervenir à l'occasion d'un dommage limité aux biens matériels sur les réseaux. Il est composé de représentants des différents acteurs concernés par la réglementation DT-DICT.
Instance de conciliation afin de **régler à l'amiable** les conséquences financières des dommages matériels causés aux réseaux qui prêtent à discussion.

Saisine :

Il peut être saisi par l'une ou l'autre des parties. Il s'agit d'un engagement mutuel et d'une volonté commune pour trouver une solution à l'amiable.

Objectif :

Soumettre des propositions/recommandations aux deux parties en fonction d'une analyse des causes et responsabilités de chacun.

Pour saisir le comité : demandez le formulaire à frtpaura@fntp.fr
Ou bien retrouver les documents sur le site de la FRTP AURA

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NATIONALE

ACTEURS POUR LA PLANÈTE
LES TRAVAUX PUBLICS

MERCI DE VOTRE ATTENTION

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE